

PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESLOURENTIES DABAN

Séance du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de septembre à 20heures30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier BOUDIGUE, Maire.

Présents : Jean-Marc JOUANLANNE, Antoine ALMEIDA, Jean-Michel GRASSIN, Julien PEYRE, Maxime FOCHEUX, Sébastien DISSEL,

Absents :

Absents excusés : Isabelle DACLINAT-GALLOIS, Eric BESSE, Alexandre LAHORRE-LARRE, Isabelle VANG

Secrétaire de séance : Jean-Marc JOUANLANNE

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres en exercice :11

Membres qui ont pris part à la délibération : 7

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Acquisition emplacement réservé rue des Pyrénées
- Climatisation mairie
- Convention association de danse COUNTRY LINE DANSE
- Question diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024.

1 - Délibération n° 2024-200901: ADMINISTRATION GENERALE

ACQUISITION TERRAIN

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 549, d'une superficie de 493 m², qui constitue l'emplacement réservé n° 2 du PLU, dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point au niveau de l'intersection des voies communales dites "Rue de Pyrénées" et "Rue de la Marine".

Cette acquisition auprès de Mesdames Françoise GUILHOURRE et Paule MENET serait acceptée par ces dernières moyennant la somme de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 549, d'une superficie de 493 m², qui constitue l'emplacement réservé n° 2 du PLU, auprès de Mesdames Françoise GUILHOURRE et Paule MENET, au prix de 2 000 €.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

2 - Délibération n° 2024-200902: FINANCES PUBLIQUES

LOCATION SALLE DES FETES – ACTIVITE COUNTRY

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association ESLO COUNTRY DANCE a fait la demande pour avoir accès à la salle des fêtes rue du Bourdalat pour y exercer son activité de DANSE COUNTRY le mardi de 19h à 22h30.

Il estime opportun que cette utilisation donne lieu à la signature d'une convention spécifiant les obligations à la charge des preneurs notamment en matière de sécurité, d'assurance, d'utilisation et de remise en état des locaux. Il en dépose un projet sur le bureau.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté ce document, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant l'intérêt pour la Commune de louer ces locaux,

Considérant l'utilité d'une convention déterminant les obligations des utilisateurs des locaux communaux,

DÉCIDE le principe de la mise à disposition, à titre gratuit à l'association ESLO COUNTRY DANCE, des locaux de la salle des fêtes rue du Bourdalat à Eslourenties-Daban

APPROUVE la convention type de location telle qu'elle lui a été présentée.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec chacun des utilisateurs de ces locaux.

QUESTIONS DIVERSES

Climatisation mairie : Le Maire présente les devis, le conseil demande de nouveaux devis avec un spit plus puissant pouvant climatiser le bureau et l'accueil.

Accès fibre : Le Maire informe que l'accès à la fibre pour les nouvelles constructions est à la charge du client.

Maison de la pêche : Suite au vol du store fin juillet, nous sommes dans l'attente d'un remboursement par l'assurance.

Sécurisation rue des Pyrénées : L'APGL poursuit les études, les travaux devraient commencer fin 2024 ou début 2025. Le Maire a rendez-vous avec le département pour la sécurisation devant l'école le 6 novembre 2024.

Voirie : l'entreprise 2BTP va venir sur la commune pour la réfection du chemin du lac, du chemin cambesiou et des bruyères.



Schéma Directeur de l'assainissement : une réunion avec tous les partenaires a lieu à la mairie le 23 septembre 2024.

Levée de séance : 22h50

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 2

Liste des membres présents :

Jean-Marc JOUANLANNE, Antoine ALMEIDA, Jean-Michel GRASSIN, Julien PEYRE, Maxime FOCHEUX, Sébastien DISSEL

<p>Signature du Maire :</p>  <p>Mairie d'ESLOURENTIES-DABAN</p>	<p>Signature du secrétaire de séance :</p> 
--	---